



Barrière mitoyenne cachant visibilité sur route

Par **lonewolf**, le **10/06/2009** à **19:29**

Bonjour,

j'ai une maison mitoyenne et un balcon dont le pied est la limite entre mon minuscule lopin de terre qui est en dessous de ce dit balcon et le lopin de terre de mes voisins.

Il y a des chats sauvages dans mon village et je fais l'erreur de les nourrir sur mon terrain mais a l'opposé de cette séparation, c'est à dire a l'ange opposé de ma maison.

Sur mon minuscule lopin de terre j'ai un rosier et ma voisine un parterre de fleurs de l'autre côté de la séparation.

Mes voisins se plaignent que les chats lui abiment leurs fleurs (ce qui est sûrement vrai) mais étant sauvages, je ne vois pas comment les empêcher de faire des bêtises.

Mais ce soir, surprise !!!, mes voisins ont installé de la frissette de séparation entre nos deux lopins de terre en se fixant sur mon mur et atteignant une hauteur d'au moins 2m50 puisque celle ci déborde un peu sur mon balcon. Tout ceci, soi disant pour empêcher les chats de détruire leur parterre, ce qui est ridicule puisqu'ils n'ont qu'à contourner cette barrière.

La mise en place de cette barrière est elle légale ? De plus, elle cache la lumière à mon rosier et presque totalement la visibilité à la sortie de mon garage.

Comment dois je prendre cet accès (que je trouve abberant de colère)

Merci d'avance pour vos renseignements éclairés.

Amicalement
lonewolf

Par **lonewolf**, le **11/06/2009** à **06:28**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Le souci c'est que ceci est déjà fait. Nous sommes dans une impasse.

N'y a t'il pas une norme, une loi, pour la hauteur des barrières ou encore concernant la visibilité sur route ?

Merci encore pour votre aide.

Cordialement

Lonewolf